



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 16142

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les carences du dispositif de prise en charge des enfants et des adultes autistes. Lors d'un récent colloque organisé en Seine-et-Marne sur le thème de l'autisme, plusieurs associations de parents se sont élevées contre ces carences : structures d'accueil insuffisantes et souvent mal adaptées aux différents états de l'autisme, coût élevé des places en structures associatives, abandon des programmes pédagogiques faute de moyens et de personnels en nombre suffisant... D'après la Direction de l'action sociale, 2 800 enfants et 14 800 adultes ne bénéficient aujourd'hui d'aucune prise en charge spécifique. Leur famille assure à elle seule ce soutien, dans des conditions souvent difficiles et douloureuses. En 1995 étaient reconnues la spécificité de l'autisme et la nécessité d'une prise en charge globale et plurielle des personnes touchées. La France s'est alors dotée d'instruments de planification et de structures locales de décision chargées spécifiquement du problème de l'autisme. Depuis cette date, des moyens financiers supplémentaires ont également été dégagés, permettant la création de 1171 places nouvelles en structures d'accueil. Mais aujourd'hui, des familles inquiètes pour l'avenir de leurs enfants attendent du Gouvernement et de la solidarité nationale des engagements nouveaux, plus conséquents et précis. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre en réponse à ces attentes légitimes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16142

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3547